Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260327-2026_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-19

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, ~~Laurent CARRÉ~~, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COCGUEN, Sandra LE VACON, ~~Marine CARDINAL~~, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Marine CARDINAL qui a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Laurent CARRÉ qui a donné procuration à Sandrine DAMANY

Secrétaire de séance : Marie-Annick GÉLIN

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 23 mars 2026

2026-19 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ALEC

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,
Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'adhésion en cours de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, elle met en œuvre trois missions principales :

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260327-2026_19-DE

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les 3 intercommunalités de son territoire,
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP),
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Le service de Conseil en Energie Partagé[1] a pour objectif d'aider les communes adhérentes à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre notamment par une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé tous les ans, grâce à un suivi des factures,
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores,
- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique,
- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Une équipe de conseillers et conseillères thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie ***Partagé*** ». Cette activité est cofinancée par les intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Energie et l'Ademe et la Région Bretagne (pour les créations de poste).

Suite aux élections municipales et au renouvellement du conseil municipal intervenu le 20 mars 2026, la commune doit désigner l'élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, qui peut être celui/celle chargé(e) des bâtiments, des travaux, de l'énergie, de l'environnement, des affaires sociales ou de la participation citoyenne.
Le référent du précédent était Monsieur Johan BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc ;
- **DESIGNE** Monsieur Johan BERTRAND en tant qu'élu référent auprès de l'ALEC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires relatifs à cette adhésion et au fonctionnement de Conseil en Énergie Partagé.

La secrétaire de séance,
Marie-Annick GÉLIN

Le Maire,
Michel PETRA

[1] Le Conseil en Energie Partagé est réservé aux communes adhérentes. Les missions à destination des citoyens sont ouvertes à tous les habitants du Pays de Saint-Brieuc